

Risques technologiques

Les risques technologiques sont principalement liés aux Transports de Matières Dangereuses par voies routières, ferroviaires ou par les canalisations

- ➔ S'éloigner de la zone de danger
- ➔ Rejoindre le bâtiment le plus proche
- ➔ Fermer toutes les ouvertures et aérations
- ➔ Couper la ventilation et la climatisation
- ➔ Ne pas fumer, ne pas téléphoner



Tempête / Orage / Vents violents

Une tempête se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies torrentielles entraînant inondations, glissements de terrain et coulées de boue.



- ➔ Mettre en sûreté tout objet pouvant à l'extérieur être emporté par le vent
- ➔ Fermer solidement portes et fenêtres
- ➔ Ne pas sortir à l'extérieur même en cas de dégâts sur votre habitation
- ➔ Débrancher vos appareils électriques et l'antenne de télévision
- ➔ Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre
- ➔ Limiter vos déplacements si possible

Inondations / Crues



Suite aux débordements d'une rivière, du ruissellement dû à la saturation du Réseau ou de la remontée des nappes souterraines

- ➔ Ne pas s'engager sur une route inondée
- ➔ Respecter les déviations mises en place
- ➔ Fermer les ouvertures
- ➔ Couper le gaz et l'électricité
- ➔ Evacuer sur préconisation des autorités
- ➔ Se réfugier sur un point en hauteur

Canicule

Elle se caractérise par une forte chaleur pendant plusieurs jours qui perdure la nuit.

Pour les personnes fragiles et isolées -> S'inscrire en Mairie pour être suivi pendant ces périodes, fermer portes et fenêtres et boire régulièrement.

N° vert : 0800 06 66 66

NIVEAUX DE VIGILANCE :

- 1/ **VERT** "veille saisonnière" activée du 1^{er} juin au 31 août.
- 2/ **JAUNE** "avertissement chaleur" en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les jours qui suivent.
- 3/ **ORANGE** "alerte canicule" déclenchée par le préfet de département, en lien avec l'Agence régionale de santé.
- 4/ **ROUGE** "mobilisation maximale" en cas de canicule avérée intense et durable.

Neige / Verglas

Il s'agit d'épisodes de fortes chutes de neige, associés à une période de grand froid. Les fortes chutes de neige, provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas adaptées et la population peu habituée.

- ➔ Se renseigner sur l'état des routes
- ➔ Limiter les déplacements
- ➔ Rester chez soi dans la mesure du possible
- ➔ Protéger les canalisations contre le gel
- ➔ Faciliter le passage des engins de dégagement
- ➔ Eviter de stationner sur les voies de circulation
- ➔ Dégager et saler le trottoir devant chez soi



Pollution des eaux

Risque de pollution accidentelle, rupture de canalisation, arrêt de production.

- ➔ Ne pas boire l'eau du robinet
- ➔ Faire des réserves de packs d'eau

Incendie / Glissement de terrain



Risque lié à un incendie déclaré dans une habitation, commerce ou entreprise.

- ➔ Evacuer les lieux en priorité
- ➔ Couper le gaz et l'électricité
- ➔ Fermer portes et fenêtres



Affectant la solidité des bâtiments, pouvant entraîner chute de cheminée, effondrement de toiture, fissures de parois...

- ➔ Etre vigilant sur les signes précurseurs
- ➔ Couper les réseaux eaux, gaz et électricité
- ➔ S'éloigner du point d'effondrement
- ➔ Ne pas revenir sur ses pas



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Chers administrés,

La sécurité des habitants d'Egly fait partie des préoccupations de l'équipe municipale. Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés. La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés. En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

le Maire
Gérard MARCONNET

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est un phénomène technologique ou naturel qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une faible probabilité d'apparition.

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 4 familles :

- ➔ Les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, tempête, séisme
- ➔ Les risques technologiques : industriel, nucléaire, biologique
- ➔ Les risques TMD : Transport Matières Dangereuses.
- ➔ Les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques, accidents de la route ...)

Seules les trois premières catégories font partie de ce qu'on appelle le risque majeur.

Il se définit par deux critères essentiels :

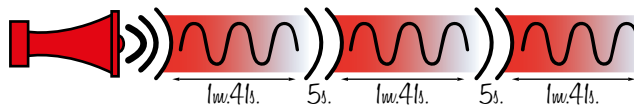
- ➔ UNE FAIBLE FRÉQUENCE - L'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- ➔ UNE FORTE GRAVITÉ - Il implique de nombreuses victimes et des dommages importants aux biens et à l'environnement.

L'alerte sur la commune

- ➔ Sirène
- ➔ Véhicule d'alerte équipé d'un mégaphone
- ➔ Panneaux d'affichage et site internet
- ➔ Messages diffusés par les médias
- ➔ Renseignements sur WWW.METEOFRANCE.COM pour les phénomènes climatiques.

Sirène

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.



Les bons réflexes face aux risques

Avant

- Prévoir :
- ➔ une radio portable équipée de pile
 - ➔ une lampe de poche (piles à vérifier)
 - ➔ une réserve d'eau potable
 - ➔ lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1^{ère} nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et documents importants, vêtements chauds, un peu d'argent)
 - ➔ S'informer en mairie des mesures prévues par le plan communal de sauvegarde

Pendant

Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque

<p>Écouter la radio France-Info et radios locales pour suivre l'évolution de la situation</p>	<p>Ne pas aller à l'école Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p>	<p>Ne pas téléphoner libérer les lignes pour les secours (sauf urgence)</p>
---	---	---

Après

- ➔ Écouter la radio
- ➔ Évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses
- ➔ Se mettre à la disposition des secours

Consignes Spécifiques

Évacuation



- ➔ Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- ➔ Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1^{ère} nécessité
- ➔ Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- ➔ Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



Confinement

- ➔ Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- ➔ Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- ➔ Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- ➔ Boucher tous les systèmes à prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- ➔ Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° URGENCE EUROPÉEN
15	SAMU
18	SDIS (POMPIERS)
17	POLICE ou GENDARMERIE

Mairie : 01.69.26.28.15
Gendarmerie d'Egly : 01.64.90.00.64